

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 23 Juin 2014

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 23 Juin 2014, à partir de 14h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Jocelyne GIRODON, Odile VITALI

Etait invitée

Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 Avril 2014

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 1^{er} Juin 2014 :

- Carnet de commandes : 3 900 000€
- Carnet de négociation : 4 000 000€
- Facturation : 2 100 000€
- Trésorerie reste à un bon niveau

Le carnet de commandes se situe à un niveau plus élevé que l'an dernier à la même époque, notamment en raison d'une augmentation de l'activité du site de Lyon. Il est prévu une augmentation de l'activité sur les sites de Nantes et Marseille suite à l'arrivée de nouvelles équipes de recherche.

3. Compte-rendu de la réunion d'information avec les responsables scientifiques de contrats sur le site de Lyon. Le calendrier de ces réunions pour les sites de Nantes et de Marseille a-t'il été fixé ?

La réunion avec les responsables scientifiques sur le site de Lyon a eu lieu le 12 Juin. Une trentaine de personnes étaient présentes. Cette réunion a été l'occasion de nombreux échanges et il a été décidé d'en organiser une chaque année.

La réunion sur le site de Marseille devrait avoir lieu en Septembre et en Juillet sur le site de Nantes.

4. Discussion relative aux modalités d'évolution de carrière et de revalorisation salariale des personnels permanents

Un document de travail a été présenté. Il est prévu de discuter en détails et plus longuement de ces points lors d'une réunion spécifique sur ce sujet le Lundi 21 Juillet.

5. Information concernant la mise en conformité des décisions unilatérales prévoyance et mutuelle au 30/06/14 et avancement des discussions sur le comparatif des différentes mutuelles

Suite à la mise en conformité du décret n°2012-25 du 9 janvier 2012 et à la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les décisions unilatérales (DU) portant sur les frais de santé et régimes de prévoyance ont été modifiées, afin de pouvoir continuer à bénéficier des exonérations de charges sociales. Ces modifications portent sur les catégories objectives (les nouveaux libellés de catégorie doivent obligatoirement faire référence à la convention collective nationale du 14 mars 1947) et les conditions de non-adhésion au régime frais de santé, plus restrictives.

Chaque salarié devra signer la liste d'émargement, attestant de la remise en mains propres des DU. Pour les salariés éloignés (Enise, Semrev), les DU seront envoyées par courrier recommandé.

Concernant la mutuelle actuelle de groupe Apicil, il est prévu un rendez-vous au mois de juillet avec la Direction afin de faire un point sur les résultats techniques de l'entreprise de 2013, et de revoir les tarifs si besoin.

6. Point sur les embauches prévues au niveau de la structure

Une nouvelle équipe de recherche va intégrer Centrale Marseille pour qui les contrats sont actuellement gérés par Clément Mollard, basé à Lyon. Afin d'augmenter l'activité et la visibilité de Centrale Innovation sur le site de Marseille, il semble important qu'une personne soit embauchée sur le site de Marseille avec un profil de négociation et de gestion de contrats. Une fiche de poste a été élaborée et le processus d'embauche est en cours. Cette personne serait installée au service des partenariats de Centrale Marseille.

Au niveau de Centrale Lyon, le carnet de commandes a fortement augmenté (+37% en 2013, même tendance en 2014). Une personne ressource supplémentaire est donc nécessaire. Le point sera fait sur les tâches de chaque personne de la structure administrative afin de définir un poste pour une embauche sur le dernier trimestre 2014.

Ces embauches étant liées à la forte augmentation d'activité, le budget de Centrale Innovation permet de prendre en charge ces embauches et aucune augmentation du taux de prélèvement sur contrats n'est prévue.

7. Point sur les feuilles de temps

Les feuilles de temps des salariés Centrale Innovation travaillant sur des projets européens seront gérées sur la plateforme Eurecia. Cette solution présente l'avantage d'être en connexion directe avec les congés et absences de chaque salarié et évitera ainsi la resaisie.

Il est prévu de basculer sur ce système avant la fin de l'année 2014.

8. Questions diverses

- Chèques culture : Il est prévu de distribuer des chèques culture aux salariés avant la fin du mois de Juillet, l'attribution de ces chèques se faisant selon des critères d'ancienneté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Lundi 21 Juillet 2014 à 08h30.***

A Ecully, le 23 Juin 2014,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



